Le travail du Comité d’Émigration

Comme nos lecteurs le savent déjà, l'Association Internationale des Travailleurs avait pris l'initiative, au dernier plénum de son Bureau administratif tenu à Paris en mai dernier et à la suggestion de certaines centrales, dont beaucoup de membres avaient été obligés d'émigrer en France, de créer à Paris un Comité d'émigration qui travaillerait en complet accord avec les organisations ouvrières françaises les plus rapprochées, idéologiquement, de l'A.I.T.

Le Comité d'Émigration avait un double but :

En premier lieu, il devait rapprocher la grande masse de travailleurs émigrés des organisations françaises, de leur faire comprendre l'importance qu'il y a pour eux d'adhérer aux organismes syndicaux, de ne pas se désintéresser de la lutte quotidienne et de ne pas entraver celle que leurs frères français mènent contre le patronat.

En second lieu, le Comité d'Émigration devait tenir groupés ensemble les travailleurs étrangers autour du drapeau de leur mouvement national, de ne pas les laisser se disperser et leur donner la possibilité de continuer leur propagande, écrite ou orale, dans la langue de leur pays, afin de faciliter l'œuvre de regroupement des forces révolutionnaires du syndicalisme, soit en France, soit dans les autres pays le jour où les émigrés seront en mesure de retourner chez eux et d'y reconstruire les organismes détruits par la réaction.

La création de ce Comité a été reçue avec une approbation cordiale non seulement par les émigrés membres des organisations syndicalistes de leurs pays respectifs, mais aussi par les syndicats autonomes de France.

C'est ainsi qu'aujourd'hui le Comité d'Émigration est composé

de représentants des organisations suivantes :
- Confédération Nationale du Travail d'Espagne ;
- Confédération Générale du Travail du Portugal ;
- Union Syndicale Italienne ;
- Comité Anarcho-Syndicaliste Polonais ;
- Union Fédérative des Syndicats Autonomes de France ;
- Fédération Nationale des Travailleurs de l'Industrie du Bâtiment et des Travaux Publics ;
- Syndicat Unique du Bâtiment de la Seine ;
- XIII^{e} Région du Bâtiment.

Les trois premières organisations sont affiliées à l'A.I.T. ; le Comité polonais, tout en n'étant pas un organisme syndical, œuvre néanmoins en plein accord avec les principes et le programme de l'A.I.T. ; les organisations françaises énumérées plus haut n'ont aucune affiliation internationale. Comme l'a expliqué le Bureau Fédéral de la Fédération du Bâtiment dans le « Libertaire » :

« Nous sommes bien dans l'axe de cette propagande internationaliste, que nous avons toujours diffusée dans notre Fédération. L'A.I.T. nous aide, devons-nous rejeter un organisme parce que certains l'ont baptisé « anarchiste » ? Ceux qui la calomnient connaissent-ils sa véritable structure, et ses statuts publiés dans le n°2 de la « Voix du Travail » ?

L'A.I.T. lutte contre le patronat et l’État. Que disons-nous de plus depuis des années, que l’État et le patron ne font qu'un.

Les bâtimenteux seront avec nous parce qu'ils pensent comme nous, c'est-à-dire que le travail sera libre lorsque ces deux dogmes seront abolis. »

Le Comité n'existe que depuis deux mois. Il a pu, durant cette période, réaliser l’œuvre de resserrement entre les divers tronçons du syndicalisme révolutionnaire mondial échoué sur la terre de France et le syndicalisme autonome de ce pays. En

outre, il a publié deux tracts. L'un, en langue française, au nombre de cent mille, adressé tant aux ouvriers français qu'aux ouvriers étrangers, place devant eux le problème de l'organisation rationnelle de la main-d'œuvre étrangère, et la nécessité plus qu'urgente à s'entr'aider afin de renforcer, d'un côté, les syndicats français et à regrouper, de l'autre, les énergies et éléments syndicalistes disséminés dans l'émigration. Ce tract a été envoyé à tous les syndicats autonomes afin que ceux-ci puissent le distribuer partout où ouvriers français et étrangers travaillent ensemble. Un second tract en langue italienne, publié en quantité plus restreinte, s'adresse spécifiquement aux militants qui ont dû fuir l'Italie, les enjoignant de ne pas rester placides devant les problèmes que la classe ouvrière française tâche de résoudre, de donner leurs énergies à l'œuvre du Comité d'Émigration.

Un troisième tract, en langue polonaise, est en préparation pour dissémination parmi la grande masse d'ouvriers polonais inorganisés qui travaillent en France, surtout dans le bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais.

Étant donné que parallèlement avec ce travail très important du Comité d'Émigration, le mouvement autonome français est en train de faire un effort définitif et sérieux pour regrouper ses propres forces, il est d'autant plus urgent que tous ceux qui se proclament du syndicalisme révolutionnaire fédéraliste et anti-étatiste viennent à la rescousse et donnent un coup d'épaule au double travail entrepris.

Les camarades et syndicats désirant obtenir des tracts pour distribution ou des renseignements supplémentaires sur l'activité du Comité d'Émigration sont priés d'écrire au camarade Faudry, Secrétaire du S.U.B., pour le Comité d'Émigration, Bourse du Travail, 4e étage, bureau 10, 3, rue du Château-d'Eau, Paris 10e.